

Communiqué de presse
Berne, le 8 novembre 2023

L'usam n'est pas satisfaite de la proposition du Conseil fédéral concernant la redevance de radio-télévision

L'Union suisse des arts et métiers usam a toujours exigé que les entreprises soient totalement exemptées de la redevance de radio-télévision. Elle considère qu'un relèvement du seuil de chiffre d'affaires n'est qu'une mesure purement cosmétique.

L'Union suisse des arts et métiers usam s'est fixé pour objectif d'abolir l'impôt sur les médias pour les PME. Les entrepreneuses et entrepreneurs ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs s'acquittent déjà de la redevance en tant que particuliers, il s'agit donc d'une double imposition inadmissible. Dans la proposition du Conseil fédéral, la redevance de radio-télévision des entreprises reste dépendante du chiffre d'affaires. Pour les PME ayant un chiffre d'affaires élevé mais une faible marge, la charge est disproportionnée. En revanche, l'usam estime qu'une réduction générale de la redevance des ménages (versée à Serafe) constitue pour eux un allègement bienvenu, surtout en période de hausse des coûts et des prix.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74
Kurt Gfeller, vice-directeur, portable 077 525 27 87
Dieter Kläy, codirection, portable 079 207 63 22

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.